ABONITE GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180)
1 Place Charles de Gaulle
SIREN 809 822 232 RCS VERSAILLES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 1 360 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte « report à nouveau »

Par ailleurs l'assemblée générale décide de procéder à la distribution d'un dividende pour un montant de 60 000 euros, prélevé sur le compte « Report à nouveau »

Le dividende revenant à chaque action est fixé à 120 euros

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Il est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Enfin, l'assemblée générale décide d'affecter la totalité du compte « report à nouveau » au compte « autres réserves ».

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par décision des associés en date du 29 Octobre 2025.



Liasse fiscale au 30 juin 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise ABONITE GROUPE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 PLACE CHARLES DE GAULLE 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

SIRET 809822232000033

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 06

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 30/06/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	166 735	074	166 735
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	75 207	086	75 207
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	241 942	098	241 942
	Total général (I + II)	110	241 942	112	241 942

PASSIF

			Exercice N-1	Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		500
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		235 810
	Résultat de l'exercice	136		(1 360)
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		239 951
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 964
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		27
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176		1 992
	Total général (I + II + III)	180		241 942

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BASE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

DEA CONSEILS

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : ABONITE GROUPE — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 30/06/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
		Services *				217	218
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production					222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
					Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier :					242 5 787
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	529			244 529
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
					dont amortissement du fonds de commerce		255
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262 1 613
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
					Total des charges d'exploitation (II)		264 7 928
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 (7 928)
Produits financiers (III)		280	6 569		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)							290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 (1 360)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 1 360

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342
				JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181		
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		Déduction exceptionnelle immobilier de conduite (art 39 decies E)	641		
	Droit divers — Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354 1 360
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372 1 360

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.